

Publié le 19 septembre 2018

Plan Action Cœur de ville : les Epl savent faire

Le plan Action Cœur de ville lancé par le gouvernement a été l'occasion pour Jean-Marie Sermier, président de la Fédération des Entreprises publiques locales (Epl) de faire entendre l'expertise et le savoir-faire des Epl dans la conduite d'opérations de redynamisation des centres-villes et des centres-bourgs. À la conférence de presse qu'il animait le 19 septembre à Paris, il était accompagné de Marc Robert, maire de Rambouillet (Yvelines), commune sélectionnée pour bénéficier du plan gouvernemental.



« 90 % de 222 communes sélectionnées pour bénéficier du plan Action Cœur de ville sont proches d'une Entreprise publique locale capable de le mettre en œuvre », a déclaré **Jean-Marie Sermier** lors d'une conférence de presse donnée à Paris le 19 septembre. Le président de la Fédération des Epl souscrit pleinement à la priorité donnée par le gouvernement à la redynamisation des villes moyennes, dans laquelle les Entreprises publiques locales sont déjà engagées.

« Les raisons de la dévitalisation des centres-villes sont multiples : la perte de population, les changements de comportements liés au commerce, la remise en cause des accès par transports, en particulier par l'automobile, les nouvelles connexions numériques, l'offre parfois inadaptée des logements, etc., explique le président de la Fédération. C'est pourquoi il est important de faire appel aux Epl, **véritables ensembliers capables de coordonner des opérations complexes** qui allient plusieurs types d'intervention. »

À ses côtés, **Marc Robert**, maire de Rambouillet, donne les raisons du rôle incontournable de la Semir pour conduire localement le plan Action Cœur de ville. « Acteur historique du logement, la Sem possède le savoir-faire acquis depuis 1954 pour mener des opérations immobilières et commerciales. C'est un outil souple, de proximité, qui a l'avantage d'être dirigé par des élus. J'ai fait le choix d'intégrer les communes environnantes, et pas seulement Rambouillet, dans le dispositif Action Cœur de ville, car elles aussi possèdent des commerces, un habitat et une vie locale qu'il s'agit de redynamiser. »

À l'échelle nationale, les Entreprises publiques locales et leur Fédération sont en mesure d'accompagner les élus pour mener à bien la politique de revitalisation de leurs centres-villes. « *Aujourd'hui, les Epl, venues du monde du logement et de l'aménagement, sont devenues grâce à leur polyvalence de véritables **start-up qui savent innover** dans de nombreux domaines : nouvelles mobilités, développement numérique, rénovation énergétique...* », conclut Jean-Marie Sermier.

Qu'est-ce que les Entreprises publiques locales ? Les Epl regroupent 1 300 Sociétés d'économie mixte (Sem), Sociétés publiques locales (Spl) et Sem à opération unique (SemOp) en activité en France. Elles interviennent dans une quarantaine de domaines, principalement dans l'aménagement, le logement, l'environnement, l'énergie, le développement économique, la mobilité et le tourisme. Le montant de leur capitalisation s'élève à 4,3 milliards d'euros, détenus à 65 % par les collectivités locales. En 2016, elles ont réalisé un chiffre d'affaires de 13,2 milliards d'euros. Toutes les infos sur lesepl.fr